

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-OUEST PROVENCE**

N° 14/17

Objet de la délibération

Adoption du compte de gestion 2016 de l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence.

L'an deux mille dix-sept et le 17 mai, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

Mme Muriel GINIES

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY, M. Alain ARAGNEAU, Mme Martine ARFI, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, Mme Aline CIANFARANI, Mme Monique CISELLO, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Gaëtan FERNANDEZ, M. Gilbert FERRARI, M. Daniel GAGNON, Mme Chantal GAMBI, Mme Muriel GINIES, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Nicole JOULIA, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Ange POGGI, Mme Monique POTIN, Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL, M. Frédéric VIGOUROUX

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

M. Martial ALVAREZ par M. Philippe CAIZERGUES, M. Eric CASADO par M. François BERNARDINI, M. Jean Marc CHARRIER par M. Gaëtan FERNANDEZ, Mme Anne-Caroline CIPREO par Mme Simone ALOY, M. Jean Louis DEROT par Mme Nicole JOULIA, Mme Béatrix ESPALLARDO par M. Paul MOUILLARD, M. Yves GARCIA par Mme Claudie MORA, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, Mme Elisabeth GREFF par M. Alain ARAGNEAU, Mme Fabienne GRUNINGER par M. Yves VIDAL, Mme Véronique IORIO par M. Ange POGGI, M. Philippe POMAR par Mme Monique POTIN, Mme Emmanuelle PRETOT par Mme Muriel GINIES, M. René RAIMONDI par M. Jean HETSCH, Mme Maryse RODDE par M. Frédéric VIGOUROUX

Etaient absents et excusés Messieurs :

M. Alain DELYANNIS, M. Michel LEBAN

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Monsieur le Receveur principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence a remis, à fin d'approbation, le compte de gestion de l'Etat spécial de territoire.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les mouvements des comptes au cours de l'exercice. Celui-ci répond à un objectif : justifier l'exécution du budget.

Le compte de gestion 2016 reflète parfaitement la situation du compte administratif 2016 présenté par la collectivité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

Où le rapport ci-dessus

DELIBERE

A la majorité des membres présents et représentés,
2 contre : Mme Véronique IORIO, M. Ange POGGI.

Article unique :

Est adopté le compte de gestion de l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence dressé par le Receveur pour l'exercice 2016.

Certifié conforme,

Le Président du Conseil de Territoire
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI